

Autant de femmes que d'hommes dans la fonction de maire !

Autant de maires-adjointes que de maires-adjoints !

Autant de femmes que d'hommes dans les présidences et vice-présidences des intercommunalités !

Voici le vœu d'Elles aussi en cette journée d'anniversaire des 20 ans de la Délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale le 05 juillet 2019.

Elles aussi (représentée par les deux co-présidentes) intervenait dans la troisième table ronde : « L'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives »



Intervention Danièle Bouchoule

Cette table ronde pourrait aussi porter le titre :

20 ans de DDF à l'Assemblée Nationale

20 ans de progrès pour la parité dans les instances élues

Et une démocratie paritaire en progrès certes mais encore en chantier.

S'agissant des 20 ans de la Délégation,

Depuis 20 ans les DDF (de l'Assemblée nationale et du Sénat) sont des éléments déterminants et précieux dans la production et la diffusion de réflexion, rapports, propositions.

Des propositions qui s'appuient sur les aspirations des femmes et de la société, nourrissent le monde associatif, et suscitent des évolutions législatives et sociétales. On voit leur importance et on peut parler de dualité société -instance politique.

S'agissant de l'évolution de « la parité dans les instances élues »,

Au début des années 90, la situation est injuste et injustifiable plus longtemps. Par exemple l'Assemblée nationale ne contient que 6% de femmes, pas plus qu'en 1945 (premier vote et première élection des femmes). Il y a 20 ans, les progrès démarrent avec la modification de la constitution en 1999, et la loi du 6 juin 2000 imposant une contrainte paritaire pour la première fois.

Ensuite, il y eut 20 ans de progrès indéniables, grâce à la fois aux diverses lois contraignantes et à des volontés politiques modernes. Des progrès qui nous confortent dans la recherche et la demande de progrès nouveaux ! Pour arriver à la modernité d'une démocratie aboutie et paritaire.

Les lois successives ont montré leur efficacité. Les enquêtes chiffrées le montrent.

A chaque nouvelle loi, la remarque et la critique « on ne trouvera pas de femmes » se sont avérées infondées. On n'a pas connu des abandons de liste par manque de femmes candidates. On a toujours trouvé des femmes pour constituer des listes ! Avec des compétences qui furent ensuite utilisées et reconnues après l'élection !

Plusieurs enjeux pour la société :

- Un enjeu est la reconnaissance, le respect et l'utilisation de la compétence des femmes et le changement de vieilles pratiques inégalitaires issues de notre histoire et du temps où les femmes n'étaient pas citoyennes ! Les femmes ont beaucoup à apporter, de leur expérience de vie, et professionnelle. Pourquoi se priver de leurs compétences ?

-Un autre enjeu est aussi, par la parité dans toutes les instances élues, l'affirmation symbolique et forte de l'égalité f/h et en conséquence des modifications dans les rapports sociaux entre les deux sexes dans tous les pans de la société .

Il reste des zones grises pour la parité, aujourd'hui, malgré ces progrès durant ces vingt dernières années. Voici quelques chiffres, parce que si on mesure, la présentation des inégalités devient plus claire.

À loi contraignante, une quasi parité dans les assemblées et les exécutifs des communes de 1000 habitants et plus (seulement 25% des communes), des conseils régionaux et départementaux, et dans la représentation française au Parlement européen.

À loi incitative ou partielle, une sous-représentation des femmes

-à l'Assemblée nationale (39 % de députées en 2017, avec des progrès importants issus de la volonté politique dans les candidatures).

- au Sénat (31% de sénatrices en 2017).

-dans les conseils d'intercommunalités (mêlant petites et grandes communes avec des systèmes différents) : 31% de femmes dans les conseils.

À loi muette, une représentation largement masculine

-dans les communes de moins de 1000 habitants (plus de 70% des communes !) : 35% de conseillères et seulement 20% d'adjointes,

-dans les exécutifs des intercommunalités : 18% de femmes seulement et 14% d'exécutifs exclusivement masculins !

Des femmes présentes partout, oui, mais fort peu à la tête !

-16% de femmes maires (2014), 28% de premières adjointes, 38% d'adjointes, toutes communes confondues,

-8% de femmes présidentes d'intercommunalités (2017),

-10% de femmes présidentes de département (2015),

-17% de femmes présidentes de région (2015).

Des changements sont possibles !

Avec des lois contraignantes, avec une réflexion approfondie et ambitieuse sur le statut de l'élu.e local.e et le cumul des mandats, avec de la volonté politique.

Et dans le cadre des élections communales et intercommunales de 2020 : les intercommunalités, et les communes de moins de 1000 habitants sont des espaces démocratiques à construire avec davantage de femmes à tous les niveaux !

Intervention Reine Lépinay

Des exécutifs paritaires : Un scrutin de liste paritaire alternée pour les communes de moins de 1000 habitants permettrait de remplacer un scrutin avec panachage qui loin de rassembler, divise bien souvent les électeurs et s'avère contre-productif pour mener à bien des projets collectifs communaux. S'il est difficile encore d'envisager un scrutin de liste pour les exécutifs des intercommunalités sans remettre en cause les règles de la gouvernance actuelle, proposer une alternance entre la présidence et la première vice-présidence d'une intercommunalité est un signe d'engagement vers un débat sur la nécessité de mobiliser toutes les intelligences, toutes les compétences des deux genres réunis. La Proposition de loi déposée par la Délégation des droits des femmes, le 20 mars à l'assemblée nationale, doit être votée en urgence avant les prochaines élections de 2020 pour aller vers une meilleure représentation des femmes.

Pourquoi faut-il plus de femmes maires en 2020?

Parce qu'il y aura par effet mécanique, plus de femmes dans les exécutifs des EPCI.

Parce que la sous-représentation des femmes joue contre leurs intérêts qui ne sont pas prioritaires, quand les assemblées exécutives majoritairement masculines traitent des demandes des citoyens.

Parce que plus nombreuses dans des instances décisionnelles, les femmes seront mieux entendues pour répondre à leurs besoins publics. Les choix d'organisation de la vie communale (mobilité, transports, voirie, urbanisme, écoles, crèches...) ne peuvent être pertinents que si les deux genres s'expriment et font valoir leurs points de vue en fonction de leur vécu. Pour construire la société future, plus humaniste, plus respectueuse de l'environnement, plus juste entre les citoyens.n.e.s, pour leurs enfants et petits-enfants les femmes doivent s'engager dans les prochaines élections locales de 2020. Le sujet n'est pas de savoir si elles gèrent mieux ou moins bien que les hommes. Le sujet est qu'elles sont susceptibles d'apporter des solutions à des problématiques qui relèvent de leur identité féminine, ceci afin de rétablir un équilibre dans les demandes publiques des femmes et des hommes. Les élections municipales et intercommunales de 2020 offrent aux femmes une opportunité pour s'exprimer, agir, déployer leur énergie et leurs compétences afin de construire une démocratie locale aboutie. Après une recherche action initiée en Bretagne en 2018, où la sous-représentation des femmes a été étudiée sur un axe qualitatif, *Elles aussi* met en place un plan d'action pour plus de femmes aux commandes : plan de promotion, de soutien et d'accompagnement pour les aider à prendre leur place dans cet engagement électoral des municipales et des intercommunalités de 2020.

Ce plan d'action décliné en trois temps, prendra sa vitesse de croisière dès la rentrée de septembre 2019 et se prolongera au premier trimestre 2020.

Un temps pour la mobilisation d'acteurs en responsabilité du monde politique en particulier les parlementaires, les élus locaux (femmes et hommes) et du monde économique pour créer un réseau de soutien aux futures candidates. Cette mobilisation passe par la signature de l'Appel 2020 d'*Elles aussi* qui invite les signataires à faire partager leurs savoirs d'expérience avec toutes celles qui souhaitent s'engager.

Un temps pour des rencontres publiques pluralistes avec des signataires de l'Appel 2020 dans les territoires autour de tables rondes avec pour objectif de donner aux femmes l'envie de s'engager par le biais des témoignages de ces élus nationaux, locaux.

Un temps pour des ateliers thématiques à la demande. Il s'agit là de séances de formation pour s'approprier des outils techniques en particulier sur la préparation d'une campagne électorale. *Elles aussi* délèguera ce 3^{ème} temps à des organismes de formation agréés.

Pour avancer sur le chemin de l'égalité, la parité est un passage obligé et tout spécifiquement dans les assemblées locales.

Nous avons le devoir, parlementaires et citoyen.n.e.s, de prendre enfin nos responsabilités pour une société progressiste et plus juste entre les femmes et les hommes.

L'engagement politique des femmes fera avancer leurs droits en les rendant actrices d'une démocratie paritaire aboutie, d'une société plus équilibrée dans les rapports femmes/hommes. Elles ont toute légitimité et capacité à se saisir des affaires publiques. Leurs compétences sont une richesse mise au service de la collectivité ce qui est toujours bénéfique pour la société ! Et le statut de l'élu.e est un atout à jouer pour faciliter l'exercice du mandat de l'élu.e local.e et favoriser leur engagement en politique.

En conséquence, les gestions du travail, de la famille et du mandat politique doivent être traitées en même temps. Cela nécessite des règles nouvelles pour une meilleure articulation des engagements professionnels et politiques, une redistribution des tâches et des rôles au sein de la famille et la mise en place d'un nouvel ordre du partage des responsabilités entre les femmes et les hommes.

Et la loi est une condition nécessaire même si elle n'est pas toujours suffisante !